Zeitschrift: Revue historique vaudoise

Herausgeber: Société vaudoise d'histoire et d'archéologie

Band: 17 (1909)

Heft: 5

Artikel: Les événements de 1848 à 1853 avec quelques lettres inédites de Druey

Autor: Maillefer, P.

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-16632

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 13.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

17me année. N° 5 Mai 1909.

REVUE HISTORIQUE VAUDOISE

LES ÉVÉNEMENTS DE 1848 A 1853

AVEC QUELQUES LETTRES INÉDITES DE DRUEY

(Suite.)

Les relations entre la Suisse et l'Autriche furent particulièrement tendues en 1853. Le Tessin ayant expulsé vingt-deux capucins lombards qui se livraient à des menées réactionnaires sur son territoire, le gouvernement autrichien expulsa plus de cinq mille Tessinois de la Lombardie et déclara le blocus vis-à-vis de la Suisse. Les lettres qui suivent sont relatives à ces événements :

Berne, le 6 mars 1853.

Mon cher Monsieur Petitpierre,

Venant de recevoir votre lettre après 3 h., je m'empresse de vous répondre :

1° Il n'est point vrai que 25,000 hommes attendent être mis sur pied par la Confédération;

2° La convocation de l'Assemblée fédérale n'est point un fait acquis — et je désire qu'elle ne soit pas probable;

3° Le cordon de troupes autrichiennes près de Côme sera augmenté de 15,000 hommes qui arriveront successivement jusqu'au 15 mars. C'est l'exécution d'une décision prise ensuite de l'attentat sur l'Empereur et ces troupes paraissent avoir pour but d'arrêter des fuyards compromis dans les affaires de Milan ;

4° Les trois individus arrêtés au Tessin, il y a plusieurs jours, pour avoir cherché à distribuer des proclamations de

Mazzini et à enrôler seront traduits devant les assises de Côme avec les deux émissaires arrêtés le 7 ou 8 février (Clemente et Casola);

5° On a dirigé sur Berne sept réfugiés qui ont pu s'échapper de Milan et qui sont arrivés du Tessin.

Votre dévoué

H. Druey, Cr féd.

7 mars 1853.

La Confédération ni le canton du Tessin n'ont mis aucunes troupes sur pied, ni 25,000, ni 2500, ni rien.

Je ne saurai probablement rien sur les élections vaudoises avant ce soir tard ou demain matin. Seulement je sais qu'à Payerne les radicaux ont emporté les quatre députés à de très fortes majorités.

H. D.

7 mars 1853.

Outre les sept réfugiés italiens qui ont réussi à s'échapper de la Lombardie et à pénétrer dans le Tessin, il en est encore arrivé une vingtaine. Tous (les vingt-sept) sont internés à Berne d'où ils partiront pour l'Amérique aux frais de la Confédération. Tous les rapports qu'on reçoit du Commissaire fédéral au Tessin, rapports qui sont le résultat des enquêtes les plus minutieuses, prouvent de plus en plus que ce canton, population aussi bien que gouvernement, est demeuré entièrement étranger au mouvement tenté à Milan; que le gouvernement a pris toutes les précautions pour empêcher, en cas de besoin, toute participation possible.

Mais divers renseignements puisés aux meilleures sources montrent que les actes de l'insurrection, des actes matériels, ont été préparés sur le sol britannique, sur le sol sarde (entre autres à Gênes où les proclamations de Mazzini ont été imprimées), sur le sol italien, sur le sol lombard et même à Milan. Il est vrai qu'on a cherché à répandre clandestinement des proclamations insurrectionnelles dans le Tessin et même à y enrôler secrètement des militaires; mais on n'y a pas réussi, et les auteurs de ces tentatives, Mosler et deux Italiens, ainsi que Casola et Clemente, qu'on présume être

agents de Mazzini et qui étaient à Poschiavo (Grisons) sont entre les mains de la justice. Ces deux individus étaient munis de passeports sardes fort réguliers et rien ne faisait soupçonner leur caractère jusqu'à ce qu'on eût découvert le dépôt d'armes.

Nota-Bene. Je vous prie instamment de ne montrer ce billet à personne *à Berne, à qui que ce soit.*

H. Druey.

Berne, le 10 mars.

Hier, on a reçu deux dépêches télégraphiques du Tessin, annonçant que l'Autriche concentre un nombre considérable de troupes sur la frontière de ce canton, de manière à le cerner sur la ligne de Côme à Varèse, Luino, Ponte-Tresa, d'un côté, et de Lecco de l'autre. La première dépêche portait ces troupes en tout à 60,000 hommes de différentes armes, infanterie, chasseurs, cavalerie, artillerie et même des pontonnages (*six chevalets*).

On allait jusqu'à indiquer le nombre de troupes et l'arme à chacune de ces places; à Côme, entre autres, il devait y avoir ou y arriver deux brigades (chacune de 5500 hommes), 6 canons, 2 obusiers, 6 chevalets et 400 cavaliers; à Ulgiate (point central entre Côme et Varèse), on disait 4 obusiers, et ainsi de suite.

Cette première dépêche, qui paraissait fort exagérée, a, en effet, été considérablement réduite ou modifiée par la seconde, qui est partie de Chiasso, hier après-midi.

A Côme, il n'y avait pas un homme de plus que les jours précédents. Les canons qui y étaient casernés sont partis le matin pour Milan. Il n'y avait pas d'artillerie à Ulgiate. Cependant, on disait de toutes parts qu'on attend des troupes. Tous les postes frontières ont été relevés par des troupes fraîches. La commande de pain a été faite au fournisseur de Milan. On concentrait des troupes autour de cette ville.

3 h. Il n'est rien arrivé de nouveau.

Berne, le 12 mars.

Les nouvelles les plus récentes du Tessin confirment le fait que le nombre des troupes autrichiennes dans la province de Côme ne dépasse pas les 15,000 hommes qu'on avait

amenés pour le milieu de ce mois. C'est le double de ce qui existe en temps ordinaire. Il n'y a d'artillerie ni à Côme ni à Varèse, mais chacune des deux brigades recevra une batterie d'artillerie et un demi-escadron de cavalerie ainsi que des chevalets. Les troupes ne sont point concentrées à Côme et à Varèse, mais réparties sur la frontière. Tous les postes ont été relevés et renforcés.

C'est essentiellement la Lombardie que ces troupes ont en vue, puisqu'il est déjà arrivé cinquante pièces d'artillerie à Milan et qu'on y attend encore de l'infanterie.

Le transit de la soie par Chiasso vient d'être autorisé de nouveau.

Les réfugiés italiens continuent à évacuer le canton du Tessin.

Le Conseil fédéral a sanctionné hier la nouvelle loi bernoise sur la presse, moins l'article 27 qui permet à l'accusateur de distraire les procès de presse au jury par une combinaison incompatible avec la Constitution du canton de Berne qui a institué le jury pour les délits politiques et ceux de presse.

Berne, le 22 mars 1853.

Le Conseil fédéral vient d'arrêter sa Réplique à la Réponse du Gouvernement autrichien au sujet des mesures prises à la frontière contre le Canton du Tessin. Cette pièce étant fort étendue, on ne peut en donner dans le moment qu'un aperçu fort succinct.

Le Conseil fédéral y reprend l'un après l'autre tous les faits reprochés au Canton du Tessin et, opposant la vérité à l'erreur, il montre ou qu'ils n'existent pas ou qu'ils ont été dénaturés et que les griefs auxquels ils servent d'appui ne sont pas fondés.

Abordant ensuite les faits des années 1848 et 1849 sur lesquels le Cabinet de Vienne a cru devoir revenir, le Conseil fédéral réduit à leur juste valeur cette catégorie de griefs et fait sentir au Gouvernement impérial que, s'il voulait se placer sur ce terrain, il ne manquerait pas d'actes à citer ; tels sont les conseils, les encouragements, l'argent et les armes fournis clandestinement à l'insurrection suisse, le

Sonderbund, en 1847, par le Gouvernement d'Autriche. Mais le Conseil fédéral ne reviendra pas sur ces faits maintenant du domaine de l'histoire; il préfère rappeler la déclaration donnée par le Gouvernement impérial à la Confédération suisse en 1849, c'est-à-dire que l'Autriche n'oublierait jamais l'honorable attitude de la Suisse pendant la guerre de la Lombardie.

Puis après avoir énuméré les mesures prises par l'autorité fédérale dans le Canton du Tessin, le Conseil montre que l'interruption des relations entre la Lombardie et le Tessin ne se justifie point et termine en demandant de nouveau avec insistance que ces relations soient immédiatement rétablies sur l'ancien pied.

Quant aux séminaires de Bollegio et d'Ancone, aux capucins lombards et à l'expulsion des Tessinois, le Conseil fédéral renvoie ces questions à des communications ultérieures, comme affaires étrangères au blocus et n'ayant pu le motiver.

Le ton de la Réplique fédérale est à la fois ferme et digne, respirant d'un bout à l'autre le sentiment du bon droit de la Suisse et l'attente certaine que le Cabinet de Vienne se rendra à l'évidence.

Le 12 de ce mois, le feldmaréchal Radetzki a décidé que la livraison du sel de Lombardie au Canton du Tessin aurait de nouveau lieu conformément aux traités.

Lugano, le 24 mars, à 11 h. du matin.

Tout est rentré dans l'ordre. La nuit a été tranquille en ville et dehors. On n'a pas pu découvrir si l'émeute avait un chef; jusqu'à présent, elle ne paraît pas avoir de ramifications. L'interrogatoire des 15 individus arrêtés hier, pas plus que celui des municipalités, n'a rien appris de nouveau. Les troupes locales mises sur pied seront licenciées aujourd'hui. Elles ont montré beaucoup d'empressement pour le maintien de l'ordre, de même que la généralité des citoyens. Le Commissaire fédéral a envoyé à Locarno trois des compagnies de recrues à l'instruction ainsi que M. le lieut.-colon. Gagliardi qui les commande; la 4me est restée à Bellinzone.

Tout est tranquille à Locarno. — Rien de nouveau de l'autre côté de la frontière.

Berne, le 31 mai 1853.

M. le comte Buol, Ministre des Affaires Etrangères de l'Autriche, ayant déclaré à M. Steiger, chargé d'affaires *ad interim* à Vienne, que le rappel de M. Karnitzki, chargé d'affaires *ad interim* d'Autriche en Suisse n'implique point la rupture des relations diplomatiques entre les deux pays, M. Steiger n'a point remis à M. Buol la note du Conseil fédéral faisant connaître au Gouvernement impérial la cessation de ses fonctions. Informé de cette déclaration par le télégraphe, le Conseil fédéral a répondu hier par la même voie, que, comme le fait qui avait motivé sa décision n'avait pas le sens et la portée qu'il avait dû lui attribuer, il n'y avait en effet plus de raison de donner suite à cette décision. M. Steiger continuera donc jusqu'à nouvel ordre, les fonctions intérimaires dont il est chargé à Vienne.

Néanmoins, les explications verbales données par M. le comte Karnitzky à M. Næff, président de la Confédération suisse, les circonstances qui ont accompagné le départ de cet agent diplomatique, quelques passages de la dépêche en date du 21 Mai de M. Buol, certains procédés envers M. Steiger qui semblaient signifier qu'à Vienne on avait cessé de l'envisager comme membre du corps diplomatique, avaient pu faire croire au Conseil fédéral aussi bien qu'au corps diplomatique en Suisse et à M. Karnitzki lui-même que le rappel du représentant de l'Autriche équivalait à ce qu'on est convenu d'appeler une interruption, si ce n'est une rupture des relations diplomatiques. Mais le Chef du Cabinet de Vienne, Ministre des Affaires Etrangères, ayant seul la clef de ses dépêches, on doit se féliciter, que, par ses explications, il ait fait cesser un malentendu qui aurait pu devenir fort regrettable. H. D.

(*A suivre.*) P. Maillefer.